



Novum Sub Sole n°43

Le Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP) va bénéficier d'un sérieux lifting en 2017. Les experts sont invités à donner leur avis sur les améliorations possibles. Le Département du Sol et des Déchets (DSD) propose également la formation continue pour les personnes habilitées, ce sera les 25 novembre et 2 décembre à Jambes. Les inscriptions sont ouvertes!

Refonte du CWBP

Comme annoncé précédemment, nous sollicitons aujourd'hui votre avis sur une importante refonte du CWBP et plus particulièrement des guides de référence pour les études d'orientation, de caractérisation et de risques.

Plus compactes, ces versions des guides de référence pour les études d'orientation (GREO) et de caractérisation (GREC) se veulent plus lisibles sans en modifier les principes méthodologiques. La partie consacrée au rapportage a également

été simplifiée au terme d'une étroite concertation menée avec FEDEXSOL.

En ce qui concerne le guide de référence pour l'étude de risques (GRER), les principales révisions portent sur la partie A (méthodologie générale) et la partie B (Evaluation des risques pour la santé humaine). Ces modifications ont été guidées par le choix de recourir au logiciel S-Risk© pour évaluer les risques sanitaires. En adoptant ce logiciel, la Wallonie opte pour une méthode qui sera commune sur l'ensemble du territoire de la Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg.

Cette nouvelle version du GRER - partie B est le fruit d'un travail piloté par l'ISSeP et concerté avec différents collaborateurs scientifiques pluridisciplinaires (SPAQuE, ULg, UCL, AViQ, AWAC, IBGE et VITO). Il répond à la volonté d'augmenter la performance et la soutenabilité des évaluations de risques pour la santé humaine tout en veillant à la simplification des procédures et à l'harmonisation entre les trois régions.

Pour faciliter le travail des experts, une partie E, définissant les attentes spécifiques en matière de rapportage des études de risques, a également été ajoutée.

Enfin, ces 3 guides et le glossaire ont été amendés de manière à apporter des réponses et des précisions à des demandes récurrentes et à en améliorer la compréhension.

Les experts et les différentes parties prenantes impliqués dans le CWBP sont invités à formuler leurs remarques du **15 octobre** au **15 novembre 2016**.

[Les documents soumis à avis sont accessibles ici.](#)

Les remarques doivent parvenir au plus tard le 15 novembre 2016 par email :
edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be ou par voie postale : Direction de l'Assainissement des Sols, Mme **Bénédicte DUSART**, Directrice, Avenue Prince de Liège 15, 5100 Jambes.

La Matinée DSD



Le DSD a organisé le jeudi 6 octobre sa traditionnelle matinée de rencontre et d'échanges au château de Modave. Environ trois cents professionnels des secteurs du sol et des déchets ont ainsi pu assister aux interventions des responsables du DSD. Les [exposés sont disponibles](#) en version PDF sur notre site.

La formation continue

Le DSD propose une Formation continue destinée prioritairement aux personnes habilitées (experts et laboratoires agréés au sens du décret sols). Cette formation se déroule à Jambes: à la Place de Wallonie le vendredi 25 novembre et au Secrétariat général, Place Joséphine Charlotte, le vendredi 2 décembre. Vu le succès des précédentes éditions, la formation a été dédoublée. Les deux journées proposeront donc des contenus identiques. **Chaque journée compte pour 8 heures de formation mais il est interdit de participer aux deux.**

L'[inscription est gratuite](#) mais ferme et définitive. Pour faciliter la bonne organisation et pour éviter le gaspillage alimentaire, tout désistement [doit nous être signalé](#) dans les plus brefs délais.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

